

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU**  
**DU 3 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt le trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur LEBLANC Jean-Simon, le Maire.

**PRÉSENTS** : LEBLANC Jean-Simon - ANCEAUX Christelle - BEAUGRAND Laetitia - DICHARRY Mathieu - GASPARD Agnès - GONZALEZ Nora - GRACIETTE Philippe - LALANNE Frédéric - LOPES Daniel - MINIER Dalila - NARBARTE Xavier - PANDELES Audrey - POURTEIG-DULÉ Philippe - RIVIERE Daniel - THEULÉ Jean

**ABSENT(S)/EXCUSÉ(S)** :

Date de la convocation : 25.06.2020

Ordre du jour :

- Présentation du Plan Local d'Urbanisme et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Projet d'aménagement de l'Espace Louis Peccol
- Point sur les logements sociaux
- Questions diverses

Secrétaire de séance : GONZALEZ Nora

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 11 juin 2020.

**PRÉSENTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT**  
**ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrite par délibération en date du 2 février 2016.

Le Bureau d'études qui a été choisi et qui est chargé de son élaboration est le bureau d'études T.A.D.D.

Madame RAYMOND est présente aujourd'hui pour faire une présentation du PLU et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

Il a été convenu que les documents seront envoyés à l'ensemble des conseillers pour qu'ils puissent préparer le débat sur le P.A.D.D. qui aura lieu lors d'un conseil au mois de septembre.

**PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC LOUIS PECCOL**

Le projet d'aménagement de l'Espace Louis PECCOL était un sujet important de la dernière campagne électorale.

Monsieur le Maire rappelle les réflexions qui ont été menées :

- Procéder à la réfection ou à la création d'un local mis à disposition des chasseurs répondant aux normes tant sécuritaires que d'hygiène.
- Création d'une salle de convivialité pouvant accueillir un maximum de 30 personnes permettant de « suppléer » la salle des fêtes peu adaptée à ce genre d'occasion.

A ces premières réflexions, le Maire et les Adjointes ont proposé d'étudier la construction en y ajoutant un bâtiment « indépendant » répondant aux demandes des responsables de la maison d'assistantes maternelles (MAM). Cette fonction supplémentaire permettra d'optimiser le bâtiment en l'utilisant tous les jours de la semaine et en apportant un loyer mensuel à la Commune.

Pour vérifier les possibilités, Monsieur le Maire a demandé :

- un relevé topographique du secteur
- une étude de faisabilité auprès de 2 architectes.

Cela a permis de valider la possibilité d'implanter dans la zone ce bâtiment.

Une autre interrogation était :

Est-il possible de faire cohabiter ces 3 « fonctions » et de quelle manière pouvons-nous imaginer séparer les interactions entre les usages ?

Les réponses des 2 architectes sont concordantes :

Il est possible de faire cohabiter ces usages en tirant partie de la topographie du terrain et en séparant complètement les accès de façon que les rares fois où il peut y avoir coactivité la MAM soit complètement séparée du reste.

Fort de ces conclusions il a été décidé de présenter l'idée à l'ensemble du conseil municipal en s'appuyant sur les pré-études des architectes pour recueillir leurs avis.

Après avoir présenté ces pré-études qui ne représentent pas le projet final tant en termes architectural et en termes de solution.

Après avoir débattu longuement, Monsieur le Maire propose :

- d'envoyer les pré-études à l'ensemble du Conseil Municipal
- de revenir vers le Conseil en septembre pour valider ou non la suite du projet
- de demander à la Commission Bâtiments et aux membres du conseil intéressés, si le Conseil Municipal donne son aval, de travailler un cahier des charges pour permettre aux architectes d'affiner le futur projet et en particulier sur les aspects environnementaux.

### **POINT SUR LES LOGEMENTS SOCIAUX**

Monsieur le Maire a eu la confirmation de la part d'HABITELEM que le dossier était en cours d'études et bientôt finalisé.

Le Département et la CCLO ont donné leurs accords.

Le terrain situé au-dessus de la mairie et appartenant à la Commune correspond aux besoins du bailleur social.

Les études se poursuivent en ayant un objectif de livraison pour 2023.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Philippe GRACIETTE convoquera la commission développement durable fin juillet.

**La présente séance ne comprend pas de délibérations.**

Fin de la séance : 21h30

Affiché le 7 juillet 2020

Le Maire,

